

FB
326
MEY

LE

CHRISTIANISME ET L'ESCLAVAGE.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE PARIS.

Quelques mots de réponse à un article de M. P. Larroque, intitulé :

« De l'esclavage chez les nations chrétiennes. »

I

14 janvier 1857.

« Le Christianisme est favorable au principe de l'esclavage. »

Si cela est vrai, honte au Christianisme !

Heureusement cela est faux, si radicalement, si notoirement faux, qu'il serait superflu d'en administrer la preuve à des hommes nourris de la lecture de l'Évangile ; — mais comme, grâce à un déploiement extraordinaire de citations, cette assertion pourrait paraître une vérité à des lecteurs, plus ou moins étrangers aux connaissances bibliques, il importe qu'elle soit réfutée ; — et ce n'est pas un recueil tel que le vôtre, Monsieur, qui reculera, dans une matière aussi grave, devant un débat contradictoire (1).

L'auteur de l'article auquel je voudrais répondre n'est pas le premier qui ait cherché à soustraire l'esclavage à l'anathème du monde chrétien. Depuis longtemps, les éleveurs de bétail humain puisent, dans les arguments qu'il

(1) J'avais trop présumé de l'impartialité de la *Revue de Paris*.

60392

reproduit, la force et la sérénité d'âme nécessaires à l'exercice de leur profession, le secours spirituel qui leur permet d'en accomplir les devoirs avec une béate componction.

La thèse qu'il expose prit naissance le jour où la cupidité et la soif de la domination voulurent s'assouvir en toute sûreté de conscience; et lorsque la grande, la sainte cause de l'abolition sera définitivement gagnée, la même thèse ne tardera pas à se représenter sous une autre forme, pour disparaître seulement quand chacun aura arboré son drapeau propre; — quand l'égoïsme s'appellera égoïsme, et que la fraternité signifiera fraternité.

Vieille comme l'hypocrisie, vivace comme l'intérêt personnel, elle sera longtemps condamnée avant de rendre son dernier soupir.

Mais sans rechercher trop minutieusement à qui revient l'honneur de l'avoir découverte, sans trop incriminer les intentions de ceux qui la soutiennent, voyons ce qu'elle vaut en elle-même.

L'auteur de *l'Esclavage chez les nations chrétiennes* déclare :

1° « Que le Christianisme n'a point formellement condamné l'esclavage. »

2° Que le Christ lui a été plutôt favorable, et que ce que « disent Paul et Pierre sur la matière est conforme à son principe. »

3° « Que les livres de l'Ancien-Testament » (on ne sait trop ce qu'ils ont à démêler avec la question), « aussi bien que ceux du Nouveau, lui fournissent un appui. »

4° Que plusieurs saints, plus ou moins connus, des pères de l'Église, Bossuet dans sa Controverse avec le protestant Jurieu (dont il ne cite pas l'opinion), M. Bouvier, évêque du Mans, l'abbé Lyonnet, un curé de la Martinique, divers ecclésiastiques des États à esclaves; enfin, et surtout M. Granier de Cassagnac, l'admettent, l'excusent, le préconisent ou l'exaltent. D'où il conclut : « que l'esclavage peut se

« réfugier auprès des docteurs du tribunal chrétien, bien plus conséquents que leurs candides coréligionnaires qui, la Bible à la main et ses préceptes à la bouche, viennent réclamer l'émancipation de la race nègre. »

Pesons ces arguments, examinons ces preuves ; et d'abord la preuve négative.

1°.

« Le Christianisme n'a pas formellement condamné l'esclavage. »

D'accord ; — mais citez-nous donc l'institution odieuse, la coutume barbare, le culte immoral qu'il a condamné, je dirai presque, l'acte isolé qu'il a flétri ou loué ? Ne voyez-vous pas dans ce dédain du fait, le caractère spécial du Christianisme, son brevet de vitalité, ses lettres de grande naturalisation ?

Il n'est d'aucun pays, d'aucun siècle, — il est de tous ; il doit régner partout et toujours. Le Christ n'est point le législateur d'un peuple ; il est le régénérateur de l'humanité ; sa doctrine se développera avec les développements successifs de l'intelligence ; elle ne dira son dernier mot que lorsque celle-ci aura brisé son dernier lien ; ne portera ses véritables fruits que lorsque l'homme sera apte à les cueillir (1).

(1) Qu'on me permette de répéter ici ce que j'écrivais en 1841.

« Ce qui distingue le christianisme de toutes les religions anciennes et nouvelles, c'est que celles-ci, faites sous l'influence d'une préoccupation politique, en vue d'un seul peuple ou d'un seul siècle, ont dû être subordonnées à des considérations de temps et de lieu, fleurir sous tel ciel, s'étioler sous tel autre, être à leur naissance au niveau d'une génération dont elles ont caressé les idées dominantes, et se voir dépassées par la génération qui succède. — Le christianisme, au contraire, d'une nature progressive et cosmopolite, à la fois compressible et élastique, a pu se concentrer dans l'étroite enceinte d'une ville, ou se répandre dans le monde entier ; il a pu jeter dans les temps reculés un germe de civilisation qui,

Et puis, condamner formellement l'esclavage, c'eût été absoudre par implication le servage, le prolétariat, la servitude domestique, toutes les métamorphoses qu'a subies ou subira longtemps encore, la force ou la ruse; — condamner les jeux sanglants du cirque, c'eût été légitimer le combat judiciaire, le duel, la guerre, les peines capitales, toutes les formes successives et encore inconnues de la brutalité humaine; — condamner la polygamie, c'eût été justifier d'avance toutes les turpitudes des relations familiales qui devaient lui succéder, toutes les oppressions, toutes les iniquités du mariage civilisé. Ce que le Christ n'aurait pas défendu, il l'eût autorisé; les prescriptions les plus expresses on les eût éludées; — mais il n'a rien défendu, rien prescrit; — il s'est contenté de proclamer un principe : *la Fraternité Humaine*.

Oh! je sais bien que c'était là une chose simple, facile à trouver, difficile à nier; je sais que le vagissement du nouveau-né et le râle du mourant rappellent à chaque heure une destinée commune; je sais que les auteurs païens fournissent à ce sujet plus d'une phrase éloquente; qu'on en peut tirer un grand nombre du fouillis de la mythologie

« se développant sans cesse, donnera des fruits conformes aux goûts et aux
 « besoins des siècles successifs; — et pour que rien ne ralentit sa marche à
 « travers les temps et n'arrêtât ses progrès, le sublime fondateur du chris-
 « tianisme n'a indiqué ni forme de culte, ni rit extérieur. Il n'a rien prescrit
 « dans l'ordre social ou politique, il n'a rien défendu; s'occupant peu d'in-
 « stitutions auxquelles sa religion devait survivre, de nationalités qu'elle de-
 « vait voir successivement renouvelées; se confiant dans la puissance de
 « ses principes, sachant bien qu'une fois implantés dans la conscience indi-
 « viduelle, ils finiraient par se faire jour, il ne s'inquiéta ni de la forme qu'ils
 « devaient revêtir, ni des obstacles qu'ils pourraient rencontrer; c'est ainsi
 « qu'il proclama l'égalité des hommes devant Dieu, et ne parla pas de l'es-
 « clavage; qu'il enseigna la pureté des mœurs et la sainteté de la famille
 « sans défendre la polygamie.»

Du Paupérisme anglais, chap. III, par M^{me} Mary Meynieu, chez Cherbuliez.

indienne; — seulement la fraternité païenne s'arrêtait à la frontière; la théologie brahmanique organisait la hiérarchie des castes, qui faisait perdre à la race opprimée jusqu'à la conscience de l'outrage infligé; et le Bouddhisme, qu'on a voulu élever à la hauteur du Christianisme, en réservant aux prêtres seuls les exercices du culte, en déclarant le reste des hommes incapables d'entretenir des rapports spirituels avec la Divinité, traçait la plus funeste des lignes de démarcation, établissait le plus dangereux des privilèges, le privilège théocratique. C'était, on le voit, une fraternité qui se complétait par un droit d'aînesse, une concession de très-peu d'importance, qui faisait assez bien dans une discussion philosophique, et n'arrondissait pas mal une tirade oratoire; — mais le principe vivant, pratique, pivot de tous les enseignements, clef de voûte du système, non chuchoté à l'oreille de disciples choisis, à l'ombre du portique, mais proclamé sur la montagne ou au bord du lac, devant la multitude pauvre et ignorante, ce principe que toutes ses paraboles mettent en relief, dont sa vie était le commentaire, ce principe qui porte l'avenir dans ses flancs, c'est le Christ qui nous l'a révélé le premier; — et il était si nouveau pour tous ceux qui l'écoutaient, si en désaccord avec l'enseignement officiel, si antipathique à l'orgueil de race et à l'égoïsme individuel, que ce n'était pas seulement le grand prêtre des Juifs ou le proconsul de Rome qui livrait la victime, mais le peuple qui, voulant un Messie pour lui seul, criait : *Crucifiez-le ! crucifiez-le !*

Et vous voudriez sérieusement que celui qui foulait aux pieds tous les préjugés de caste, de religion, de couleur; qui se déclarait lésé par le tort fait au plus infime de ses frères; qui rendait chacun responsable, non-seulement des souffrances qu'il avait occasionnées, mais de celles qu'il avait négligé de guérir; que celui qui montrait Lazare couché dans le sein d'Abraham; qui répondait à la question du Juif orgueilleux : « *Quel est mon prochain ?* » par la para-

bole du Samaritain, — vous voudriez qu'il eût dit en termes exprès : « Ne fais pas d'une créature de Dieu, ton frère, « l'instrument de ta cupidité, le jouet de ton caprice ! » — vous voudriez qu'il eût condamné formellement l'esclavage !

2°.

Mais l'auteur de l'article va plus loin. — « On pourrait « soutenir, » dit-il, « qu'il lui a plutôt été favorable. » Et il cite un fragment de texte à l'appui. *« L'esclave qui a connu « la volonté de son maître, et qui ne s'y est pas conformé, re- « cevra force coups. »*

Que vos lecteurs ouvrent le Nouveau Testament à l'endroit indiqué (Luc, XII, 42-48), et ils s'expliqueront la forme hésitante de cette assertion au moins hasardée ; ils y verront que le Christ qui tirait toutes ses similitudes du monde qui l'entourait, dont l'enseignement était toujours familier et pratique, voulant rendre plus sensible cette vérité, à savoir : que la responsabilité morale s'accroît en raison des lumières, « qu'il sera beaucoup demandé à celui qui aura beaucoup « reçu, » se sert d'une comparaison tirée des châtiments diversement gradués, qu'entraîne une désobéissance calculée ou involontaire aux ordres du Maître ; — et de l'emploi fait en passant de cette comparaison, on se croit « autorisé à « conclure que le Christ a favorisé l'esclavage, » et approuvé sans doute aussi les peines corporelles. — Des preuves de ce genre ne se discutent point.

En vérité, il faut que l'Évangile soit doué d'une vitalité merveilleuse pour résister au régime d'interprétations forcées auquel on le soumet.

Se trouve-t-il dans ses pages si lumineuses un endroit que la négligence d'un copiste, la méprise d'un traducteur, notre propre ignorance des faits, des usages, des idiomes contemporains ont rendu obscur, inintelligible, contradictoire même, — vite, — nous nous en emparons comme d'une bonne fortune, et en tirons, qui, la suprématie papale ; qui,

la présence réelle ; qui, la damnation des enfants dans le sein de leur mère ; qui, l'élection ou la prédestination.

Les maximes de l'équité la plus élémentaire sont souvent travesties au profit d'un système politique.

Des Pharisiens hypocrites viennent demander au Christ son opinion sur la légalité d'un impôt. La question n'étant pas de son ressort, il refuse d'y répondre et congédie ses questionneurs en leur jetant la recommandation banale de « rendre à César ce qui est à César ; » paroles trop simples pour que des commentateurs, le grand Bossuet en tête, n'aient pas cru devoir y ajouter cette légère variante : — Rendez à César, César de droit, César de fait, ce qu'il plaira à César de vous demander.

Les formes les plus ordinaires du langage journalier sont torturées, pour en faire sortir des axiomes d'économie sociale.

L'indulgent Jésus, voulant excuser la prodigalité affectueuse qui répandait sur sa tête, comme arrhes de sépulture, des parfums dont le prix, selon Judas, aurait pu être donné aux pauvres, vient-il à dire : « Pourquoi faire de la peine à cette femme ; vous avez toujours des pauvres parmi vous, mais pour moi, vous ne m'avez pas toujours. » — Par l'emploi de ce mot *toujours*, dont le sens relatif est si évidemment déterminé par ce qui suit, on veut qu'il ait prédit, sanctionné, prescrit, que sais-je ? la durée éternelle de la misère ; et dès lors travailler à son extinction, c'est contrarier ses vœux, s'opposer à sa volonté.

Cependant, à l'auteur de l'article appartient la gloire d'avoir inventé un système d'interprétations et de déductions logiques plus ingénieux que tous ceux qui l'ont précédé, et qui consiste à incorporer dans une doctrine toutes les allusions destinées à la mettre en relief.

Continuons :

« Ce que disent Paul et Pierre est conforme au principe de l'esclavage. »

Cette assertion repose sur la recommandation faite aux esclaves d'obéir à leurs maîtres; recommandation, je ne crains pas de le dire, tout à fait conforme, au contraire, aux principes de l'Évangile, à ceux de l'Humanité et d'une sage Politique.

Le rôle d'un Spartacus a bien sa grandeur; Toussaint-Louverture est une des plus belles figures des temps modernes; — mais, différente était la tâche que le Christ avait léguée aux apôtres. A leurs successeurs de tous les temps, le soin de lutter corps à corps contre telle ou telle institution incompatible avec l'esprit du christianisme; à eux, le devoir plus difficile *de faire admettre le christianisme comme critérium*, de faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs le dogme de la fraternité humaine, qui, pleinement compris, devait bien moins réparer les parties vermoulues de l'édifice social, que l'asseoir sur une base nouvelle.

Et si les heureux, les puissants de la terre ne saisirent pas tout d'abord la portée de ces maximes nouvelles, les pauvres et les opprimés, eux, ne s'y méprirent point; ils sentaient passer dans l'air le souffle libérateur; comprenaient qu'*où est l'esprit du Seigneur, là est la Liberté*; et ils ne devaient être que trop portés à traduire immédiatement la théorie en fait, — oui, immédiatement; — car comment demander à des hommes dont le présent était si cruel, une foi patiente dans un avenir qui ne devait luire que pour leur postérité? Cependant, si, invoquant le nom du Christ, ils venaient à se précipiter dans tous les hasards d'une guerre servile qui eût entraîné non-seulement la mort des malheureux révoltés au milieu d'effroyables tortures, mais un échec redoutable pour la cause, quelle douleur et quel remords!

Il s'agissait donc de contenir l'ardeur si naturelle, mais, hélas! si impuissante de l'esclave, bien plus dans son intérêt que dans l'intérêt de la société, qui ne méritait guère qu'on songeât à elle, et de sauvegarder en même temps le prin-

cipe de l'émancipation; problème épineux que Paul me semble avoir résolu avec une rare habileté.

En retraçant les devoirs réciproques qui résultaient des relations de cette époque, relations bien différentes de celles que le christianisme devait créer, il exhorte les esclaves à obéir à leurs maîtres, « *non en vue des hommes* » dont il ne reconnaît pas les droits; mais en vue de Dieu qui leur tiendra compte de la résignation avec laquelle ils auront supporté des maux immérités, et qui « *réserve dans le ciel un héritage* » pour les déshérités.

Il les engage à ne pas « *détourner le bien* » de leurs maîtres et à leur être fidèles en toutes choses; pas pour eux, encore une fois, mais « *pour faire révéler la doctrine du Seigneur.* »

Il fait plus; il les invite à les servir avec affection — pardonnons-le lui; il était le disciple de celui qui avait dit : *Aimez ceux qui vous haïssent*; — puis il s'adresse aux maîtres, leur défend la rigueur et les menaces, leur prescrit de donner ce que l'équité et la justice réclament (équité et justice relatives s'entend); leur rappelle avec autorité, qu'eux aussi ont un Maître dans le ciel « *qui n'aura point d'égard à la condition des personnes; et que celui qui agit avec injustice « recevra la peine de son injustice.* »

Ensuite, avec le calme que donnent les convictions fortes et profondes, il laisse à l'avenir le soin de tirer la conséquence inévitable de ces prémisses; — et l'avenir la tirera.

Du reste, si l'on veut savoir la véritable pensée de Paul sur l'esclavage, qu'on lise la lettre d'un pathétique si simple qu'il envoie par Onésime, « son esclave selon le monde, » à Philémon, « le suppliant par l'amour qu'il lui porte, et « ne voulant pas lui ordonner une chose, qui est pourtant « de son devoir, de recevoir Onésime non plus comme un « esclave, mais comme un frère très-cher, un autre lui-même. » — Disons, en passant, que cette même lettre a été citée pour justifier le bill d'extradition des esclaves fugitifs.

Et maintenant, abstraction faite de toutes les théories

chrétiennes sur le mérite de la résignation, la véritable grandeur ne consiste-t-elle pas, même aux yeux du monde, à accepter sans vains murmures, sans bravades puérides, un sort dont on ne peut conjurer les rigueurs. Un païen n'a-t-il pas dit : « La patience peut alléger les maux qu'on ne saurait guérir (1) ; et un poète anglais, dont les généreux accents remuaient tous les cœurs chaque fois qu'une grande iniquité sociale se consommait dans le monde : «Supporter, c'est vaincre son sort (2). » Non ! la résignation n'est point la lâcheté ; et ne pas épuiser ses forces dans des luttes prématurées, ce n'est pas renoncer au combat.

Toutes les grandes victoires de l'humanité sont dues à la force morale ; l'heure de toutes a presque toujours été retardée par l'emploi de la force physique, qui ne prouve rien, lors même qu'elle triomphe.

Quels furent les pionniers de la liberté religieuse dans l'intolérante Angleterre ? — Les quakers, les hommes de la résistance purement passive.

Qui a émancipé la catholique Irlande ? — Les sociétés secrètes dénoncées par des traîtres ? L'émeute étouffée dans le sang ? ou bien l'opinion publique, lentement mûrie, qui soutenait O'Connell, l'homme de la lutte légale ?

Et les abolitionnistes des États-Unis qui travaillent avec une si admirable persévérance, au mépris de leurs intérêts, de leurs affections les plus chères, au péril de leurs jours, à effacer de l'écusson de leur pays, — d'un pays protestant, à institutions libres, — la tache qui le souille, et qui, à en juger par la fureur de leurs adversaires, doivent être bien près de réussir ; — n'ont-ils pas toujours répudié l'emploi de la force et redouté comme un danger et une faute, sans jamais les condamner comme un crime, les révoltes de leurs malheureux clients ?

(1) *Levius fit patientia*

Quidquid corrigere est nefas.

(2) *To bear is to conquer our fate,*

(CAMPBELL.)

Maintenant admettons que l'esclavage corporel n'eût, aux yeux de l'apôtre, qu'une importance secondaire; que le joug imposé par l'homme lui parût léger, en comparaison du joug imposé par le péché; que lui-même *prisonnier, dans les fers*, mais ne reconnaissant d'autre maître que son Dieu, voulant toujours la chose qu'il faisait, se crût bien autrement libre que le tyran qui, assis sur le trône, commandait à ses créatures, mais obéissait à ses passions, que Néron qui le retenait captif; — pourquoi ferait-on un crime à Paul de ce qu'on admire chez Épictète, et s'étonnerait-on de le voir plus préoccupé de la vie intérieure que de la condition sociale? Il pouvait penser que le plus sûr moyen de conquérir à une classe opprimée sa place au soleil, c'est de prouver qu'elle est digne de l'occuper; et qu'à mesure que les diverses couches de la société rejettent les éléments grossiers qui les relèguent dans les bas-fonds, elles montent par la force irrésistible de l'expansion à une sphère plus élevée. Il pouvait attribuer, dans l'action réciproque exercée par les hommes sur les institutions, par les institutions sur les hommes, la plus forte part à l'action individuelle; et partager l'opinion de ceux qui prétendent que l'on a toujours le gouvernement qu'on mérite. Il pouvait se dire que si l'argument en faveur de la suppression de l'esclavage, tiré de son incompatibilité avec le développement moral, était d'une valeur incontestable, le fait que la doctrine chrétienne triomphe, néanmoins, dans des cas nombreux, de tout obstacle, et rend l'esclave non l'égal, mais le supérieur de son maître, moins soumis que lui à l'empire des sens, aux impulsions brutales de la colère; ce fait serait non-seulement honorable au christianisme, mais irréfutable au point de vue de l'émancipation; et si on lui avait objecté que tous ses efforts pour opérer l'affranchissement moral, en dehors de l'affranchissement matériel, resteraient sans résultat; que demander à l'esclave les vertus de

l'homme libre, c'était demander l'impossible, il eût répondu : « *Tout est possible à celui qui croit.* » Et, en effet, à ceux qui prétendent aujourd'hui qu'il y a des vices inhérents à la servitude, qu'il faut que l'esclave vole, qu'il rampe, qu'il ruse, qu'il haïsse ; on peut répondre : Oui, cela est la règle générale, mais les exceptions sont nombreuses, éclatantes ; il en est même que le sentiment chrétien élève si haut, que nos regards ont quelque peine à les suivre.

Dites à un Américain que l'auteur de Dred a donné au caractère de Milly des proportions exagérées, il vous répondra qu'elle est le type d'une classe nombreuse. Cela est illogique, soit ; mais cela est, et l'esclave vous expliquerait le phénomène en disant avec Paul : « *Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu.* »

Résumons-nous :

Paul a été *fidèle à l'esprit de l'Évangile* en ne faisant jamais la moindre allusion à l'esclavage, sans rappeler, en même temps, dans les termes les plus explicites, les dogmes d'égalité devant Dieu et de fraternité entre les hommes, qui en sont la condamnation formelle.

En recommandant la soumission à l'esclave, *il obéit aux lois les plus élémentaires de l'humanité* ; l'appel à la révolte ne pouvant se justifier que lorsque la résistance est non-seulement fondée en droit, mais praticable en fait.

En donnant à la probité, à la bienveillance, à la fidélité une sanction supérieure à celle des châtimens ou des récompenses humains, il rehaussait l'esclave dans sa propre estime ; en faisant briller à ses regards l'espoir de l'immortalité, il le transportait dans une sphère d'où l'on contemple d'un œil indifférent les inégalités terrestres ; et en élevant le caractère moral des opprimés, il gagnait à leur cause, *par une sage politique*, des sympathies que leur abjection avait éloignées, et enlevait à l'oppression une de ses armes les plus puissantes.

Encore un mot. — Il en eût été autrement; l'orgueil du Romain, l'esprit exclusif du Pharisien l'eût emporté chez Paul, accoutumé aux iniquités de l'esclavage, sur l'esprit compréhensif du christianisme, cet esprit s'en trouverait-il altéré, et serait-il juste d'attribuer au maître les erreurs du disciple?

Lui-même ne nous a-t-il pas enjoint « *de ne bâtir sur d'autres fondements que le Christ,* » de ne reconnaître d'autre autorité que lui, — et son âme, aujourd'hui affranchie de préjugés, ne doit-elle pas contempler avec bonheur du haut de la sphère nouvelle, où son activité s'exerce, les nouvelles clartés que répand à son zénith ce soleil de justice dont il n'a salué que les rayons naissants?

« *Qu'est-ce donc qu'Apollon, qu'est-ce que Paul?...* »

3°.

Voyons maintenant, si, comme l'auteur l'assure, « les livres de l'Ancien Testament fournissent un appui à l'esclavage. »

J'ignore à quel titre la loi mosaïque figure dans un acte d'accusation porté contre le christianisme qui procédait d'un principe diamétralement opposé. Le but de Moïse était de conserver intacte la croyance en un seul Dieu, ce patrimoine du peuple d'Israël; et pour ne pas la laisser s'altérer par son contact avec l'idolâtrie, il eut recours à des moyens qu'explique, sans les justifier, la barbarie de son siècle. Il multiplia les barrières qui devaient isoler son peuple et circonscrire ses sympathies dans le cercle étroit de la nationalité. — Le christianisme est venu renverser ces barrières, universaliser ses sympathies; et tout en reconnaissant que cette phase antérieure de la civilisation avait son utilité et sa raison d'être, sans en répudier l'héritage, il la relégua pour toujours dans le passé. Le christianisme est donc complètement désintéressé dans la question de la législation

mosaïque. — Disons, toutefois, qu'en se transportant par la pensée à ces temps reculés, au milieu de cette civilisation à peine ébauchée, on est moins frappé de l'inhumanité de certaines institutions, qui lui étaient communes avec le paganisme, qu'ému de la tendresse ineffable qui perce dans les dispositions qui lui sont propres.

Si le Mosaïsme croyait avec toute l'antiquité qu'il était permis de réduire en esclavage des hommes que le sort de la guerre avait livrés au vainqueur, de quel amour, en revanche, n'entoure-t-il pas ceux qui vivaient sous sa loi; on dirait presque que sa compassion gagne en profondeur ce qui lui manque en étendue. — Non-seulement il inscrit dans son code le repos du septième jour, la remise générale de la sixième année, le jubilé biséculaire, mais il invoque en faveur de ces règlements miséricordieux le souvenir encore récent des souffrances passées. « *Souvenez-vous que vous avez été esclaves en Égypte, et c'est pour cela que je vous fais ce commandement.* » Et, ne se contentant pas d'ordonner la stricte observation de la loi, il ajoute : « *Vous ne laisserez pas s'en aller les mains vides celui à qui vous rendrez la liberté; vous lui donnerez pour subsister quelque chose de vos troupeaux, de votre grange, de votre pressoir; vous lui donnerez sans regret des biens que vous avez reçus du Seigneur.* » Toujours il réclame la part de l'étranger, de l'orphelin, de la veuve; et Moïse, qui ignorait la parfaite loi d'amour, lui qui croyait à la légitimité de l'esclavage, écrivit ces mots, que feraient bien de méditer ces citoyens d'États libres qui se rendent complices de crimes, dont ils ont la conscience : « *Vous ne livrez point à son maître l'esclave qui aura pris la fuite; il séjournera auprès de vous dans le lieu qu'il aura choisi; vous ne l'opprimerez point.* »

4°.

M. Larroque appelle encore au secours de sa thèse plu-

sieurs Saints plus ou moins connus, des Pères de l'Église, Bossuet dans sa controverse avec le protestant Jurieu; M. Bouvier, évêque du Mans; l'abbé Lyonnet, un curé de la Martinique, divers ecclésiastiques des États à esclaves; enfin, et surtout, M. Granier de Cassagnac, qui tous admettent l'esclavage, l'excusent, le préconisent ou l'exaltent.

Et d'abord les Saints et les Pères, — à tout seigneur tout honneur.

Juger la pensée de toute une classe d'écrivains verbeux et diffus sur la simple production de quelques fragments de phrases, isolés de leur connexion, ne serait pas tout à fait conforme aux principes de la justice. — Pour en apprécier la véritable portée, pour savoir s'ils ne trouvent pas dans d'autres phrases leur explication et leur correctif, s'ils ne font point partie d'un raisonnement hypothétique, ou ne s'appliquent pas à un cas spécial, il est évident qu'il faudrait compulsier de gros in-folios tout noirs de la poussière des ans. — Le travail serait trop long, trop fastidieux, — d'accord, — la vie n'est pas assez longue pour en consacrer une partie à réviser le procès des saints, en supposant même que le réquisitoire de l'auteur de l'article équivalût dans l'esprit de ses lecteurs à une condamnation définitive, — soit; mais alors que le bénéfice du doute reste acquis aux accusés; suspendons notre jugement.

Quant au christianisme, il serait trop plaisant de le rendre solidaire des idées hétérogènes d'une foule bigarrée d'auteurs de tout genre, grecs, latins, historiens, poètes, philosophes, rhéteurs, théologiens, d'époques et de pays différents. Leurs écrits ont une valeur historique, et aident à reconstruire un passé dont les monuments sont clair-semés; — mais, à de très-honorables exceptions près, dont une des plus éclatantes est cet Origène, condamné comme hérétique, et dont les disciples furent chassés comme des bêtes sauvages, à l'instigation de ce même Jérôme, qui peu avant, l'avait proclamé, après les apôtres, le grand-maître

de l'Église, — ils présentent de tristes échantillons de fanatisme cruel et de puéile crédulité (1).

Si l'Évangile était perdu, — comme il serait peut-être désirable que fussent perdues les œuvres des théologiens, — si nous ne possédions plus ces naïfs récits, qui, malgré des différences très-sensibles sur des points de détail (différences qui, du reste, témoignent de la sincérité de leurs auteurs), s'accordent en ceci : qu'ils présentent à l'âme une image vive, nette, précise et lumineuse de la personne de Jésus; — si les annales où se trouvent enregistrés ses actes et ses paroles étaient anéanties; — si nous étions réduits à nous contenter d'un christianisme conjectural, obligés de collationner, comparer, concilier les opinions contradictoires de tous ceux qui, à des titres divers, se sont attribué le droit d'enseigner en son nom, pour arriver ainsi à une moyenne de doctrine; — s'il nous fallait, d'après des traits épars, recueillis par une tradition douteuse, nous faire un Christ de fantaisie, — oh! alors je comprendrais l'importance attachée à l'opinion des docteurs, et le cruel embarras dans lequel leurs excentricités nous plongeraient. Je concevrais qu'en voyant un Jérôme déclarer qu'il avait été fustigé par des anges, pendant toute une nuit, pour avoir lu les œuvres de Cicéron et de Virgile, — fait dont l'abbé Gaume a oublié de se prévaloir, — on condamnât cette littérature profane, dont Paul a néanmoins tiré un si bon parti. Je comprendrais qu'en voyant Tertullien se complaire à l'avance dans les tortures des damnés, décrire avec une joie diabolique les éclats de rire dont les bienheureux accueilleront les hurlements du grand Jupiter et de ses adorateurs, plongés dans les abîmes sans fond, ou se tordant au milieu de jets de flamme, et se demander si jamais préteur dans sa munificence a préparé des jeux aussi magnifi-

(1) Voir un livre très-intéressant ayant pour titre : *The Rationale of religious Enquiry by the rev. James Martineau.*

ques, — je comprendrais, dis-je, que l'on conclût aux dogmes des supplices sans but et sans fin, à un culte renouvelé de Moloch.

En sommes-nous là, nous qui avons la loi et les prophètes, bien plus, le sommaire qui les résume? Est-ce que pour nous, les interprétations de l'Évangile priveraient l'Évangile lui-même, ou en infirmeraient le témoignage? — Lorsque Thomas d'Aquin invoque « la loi divine et le droit « naturel » à l'appui de l'esclavage, est-ce le droit naturel et la loi divine, ou Thomas d'Aquin qui s'en trouvent compromis?

Quant à Bossuet, impossible de s'y méprendre; il donne à l'esclavage qui, à son avis, est un bienfait, l'approbation la plus entière; que dis-je, à l'esclavage? à toutes les servitudes, à celles surtout qu'imposent les rois absolus, qui, « s'ils « excèdent leur pouvoir, n'en doivent compte qu'à Dieu; et « ont le droit de faire ce qui est mauvais impunément à « l'égard de la justice humaine. » Conséquent dans ses principes, il a pour le droit de conquête que Jurieu traite de « violence pure » un faible particulier, et le légitime ainsi que l'esclavage qui en découle, par l'exemple de Jephté qui le soutint, et pour cause, dans sa querelle avec le roi de Moab; de Jacob qui donnait à Joseph « ce qu'il avait conquis avec son arc; » et de Salomon qui fit cadeau au roi de Tyr de vingt villes de Galilée. — Malgré ces autorités imposantes, ces preuves irréfragables, toutes puisées, par parenthèse, dans l'Ancien Testament, j'aime autant m'en tenir à l'opinion de l'hérétique Jurieu, bien que l'évêque courtois y trouve « autant d'ignorances que de mots. »

« Il n'y a point de relation au monde qui ne soit fondée « sur un pacte naturel ou exprès ou tacite, excepté l'escla- « vage, tel qu'il était entre les païens, qui donnait à un « maître pouvoir de vie et de mort sur son esclave, sans « aucune connaissance de cause. Ce droit était faux, tyran- « nique, purement usurpé et contraire à tous les droits de

« la nature. Il est certain qu'il n'y a aucune relation
 « de maître, de serviteur, de père, d'enfant, de mari, de
 « femme, qui ne soit établie sur un pacte naturel et sur des
 « obligations mutuelles; en sorte que quand une partie
 « anéantit ses obligations, elles sont anéanties de l'autre. »

Viennent ensuite M. Bouvier, évêque du Mans, et l'abbé Lyonnet.

Qu'un évêque français, qu'un professeur officiel de théologie se fassent les apologistes de l'esclavage et de la traite, c'est sans doute une déplorable aberration; que ces apologies servent de base à l'enseignement des séminaires, c'est un fait qu'on a raison de dénoncer à la juste indignation de tout catholique honnête.

Plût à Dieu qu'il me fût permis de révoquer en doute le silence honteux, le lâche acquiescement de bien des prêtres, de bien des ministres aux colonies et aux États-Unis, au moment où la lutte décisive est près de s'engager. Il s'en trouve même, hélas! qui, comme le curé du Fort-Royal et son préfet apostolique, ont le triste courage de s'en porter les défenseurs; ils ne réussiront qu'à perdre la religion dans l'esprit de ceux qui acceptent un christianisme de confiance; qu'à se perdre eux-mêmes aux yeux de ceux qui puisent les éléments de leur foi dans les œuvres et la parole de Dieu.

Reste M. Granier de Cassagnac, dont le style s'élève jusqu'au lyrisme, lorsqu'il s'agit de chanter un christianisme venu au monde tout exprès pour « justifier et maintenir l'esclavage. » — Lui, dont la puissante logique convainc « d'inconséquence ses candides coréligionnaires qui, la Bible « à la main et ses préceptes à la bouche, réclament l'émancipation de la race nègre, » et surtout « l'auteur, d'ailleurs très-méritant, d'un livre qui a joui récemment d'une « juste faveur; » — c'est-à-dire, d'un livre qui a été un événement, dont le succès spontané, étourdissant, sans parallèle s'explique, en partie sans doute, par sa valeur artistique, mais plus encore par l'appel qu'il faisait aux senti-

ments les plus nobles, les plus désintéressés et les plus profondément religieux du cœur humain.

Laissez-nous l'auteur de l'*Oncle Tom*, nous vous abandonnerons sans peine M. Granier de Cassagnac.

II.

A la question de principe succède la question de fait.

Le christianisme a-t-il aboli l'esclavage ?

M. Larroque se prononce pour la négative, s'appuyant sur un choix assez confus de décrets impériaux et de décisions ecclésiastiques, ramassés çà et là dans le tohu-bohu de la législation de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, sans tenir aucun compte, il nous en prévient, de sa transformation en servage.

1°

Or, tout le monde sait que grouper les faits est chose encore plus facile que grouper les chiffres, et qu'il faut être plus que novice dans l'art du raisonnement pour ne pas arriver à les faire entrer dans un cadre quelconque.

Appliquons le procédé aux faits mêmes cités par l'auteur de l'article :

« Constantin attribue à celui qui a ramassé un enfant « exposé un droit de propriété. »

Faut-il le louer ? — Je trouve dans ce sage décret deux avantages : 1° une punition infligée à des parents dénaturés qu'on prive à jamais de leurs droits ; 2° la cupidité, ce triste mais puissant mobile, intéressée à la conservation d'innocentes créatures.

Faut-il le blâmer ? — Je trouve dans ce décret inhumain un encouragement accordé à ces mêmes parents qui se voient définitivement débarrassés d'une charge trop lourde ; et j'affirme, en outre, que la mort vaut mille fois mieux pour l'enfant que de longs jours voués à l'esclavage ; — théorie très-admissible sans doute, mais qui ne paraît pas

avoir été du goût des mères d'Israël lorsque Pharaon la mit en pratique.

« Ce même empereur fait défendre aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens. » C'est reconnaître jusqu'à un certain point un lien entre tous les chrétiens ; dirait l'apologiste qui ne doit jamais se trouver en défaut. C'était créer un monopole en faveur des maîtres chrétiens ; répondrait le contradicteur.

Puis, à tel fait isolé, on en oppose un autre ; ou on en tire une déduction favorable à sa cause.

« Théodose, empereur chrétien, vend des captifs ; » — oui ; mais l'évêque d'Amida vend les vases sacrés pour les racheter, — compensation plus que suffisante, un évêque valant dans l'espèce plus qu'un empereur.

« Une décision du concile d'Orange nous apprend que les clercs avaient des esclaves ; » — oui ; mais cette même décision maintient à ces derniers le droit commun d'asile, — donc, l'Église intervenait dans le sens du progrès.

« Le concile d'Agde laisse voir que les chrétiens cherchaient à soustraire les esclaves à la protection judiciaire ; » — oui ; mais il punit ce délit d'une excommunication de deux ans.

« Salvien constate l'inhumanité des maîtres ; » — oui ; mais pour la flétrir avec une généreuse indignation.

« Le concile de Lérida déclare que les esclaves avaient recours à la fuite pour échapper à la cruauté de leurs maîtres ; » — oui ; mais ce même concile ne permet pas qu'on livre les fugitifs, et interdit les peines corporelles.

« Le concile d'Épaone défend aux abbés d'affranchir les esclaves des monastères ; » — le concile a grand tort, sans doute ; mais les abbés?.....

Et ainsi à l'infini. — Tout fait, pour les besoins de la controverse, est une arme à deux tranchants, et signifie exactement ce qu'on veut lui faire signifier.

Laissons donc de misérables détails qui, après tout, n'ont rapport qu'à l'Église, que M. Larroque confond trop avec le

Christianisme. En supposant qu'il eût réussi à démontrer, ce que je crois très-opposé à la vérité historique, que papes et conciles ont favorisé l'extension de l'esclavage ; — aux papes et aux conciles de se justifier. — Les décisions des uns, les bulles des autres ne servent qu'à constater le degré de lumières du siècle ; et encore faudrait-il tenir un peu compte des causes secondaires depuis longtemps oubliées, qui font que les assemblées délibérantes et le pouvoir suprême sont tantôt en avant, tantôt en arrière de leur époque.

Mais pour accepter comme *parole d'Évangile* la décision de ces assemblées tumultueuses dont les séances se transformaient parfois en honteux pugilats (1), il faudrait pouvoir oublier qu'elles étaient souvent convoquées dans le but exprès d'annuler les décrets de celles qui les avaient précédées. — Ceci s'applique également aux prétentions des papes à l'infailibilité. — Du reste, les Gallicans récusent l'autorité du pape en fait de dogmes ; les Ultramontains celle des conciles ; je crois qu'Ultramontains et Gallicans ont raison, et qu'en tout ceci le christianisme n'a rien à voir.

2°

Est-ce à dire que nous n'avons pas le droit de lui demander quelle réforme il a opérée depuis près de deux mille ans ? Et tout en reconnaissant que ce long espace de temps peut bien n'être qu'une heure dans la vie de l'humanité, nous serait-il interdit d'en apprécier l'emploi ?

A-t-il aboli l'esclavage ? Hélas, non ! l'esclavage subsiste encore dans un pays qui se dit chrétien, — mais à titre d'anomalie, de lèpre, d'excroissance monstrueuse qu'il sera bien forcé d'extirper sous peine de périr ; or, comme les nations jeunes et vigoureuses ne sauraient périr, elle sera extirpée ; et nos enfants, nous-mêmes peut-être, en verrons disparaître la dernière trace.

Le progrès a été lent ; il devait en être ainsi.

(1) Flavien est mort des coups reçus au concile d'Ephèse.

Pour apprécier les difficultés de la tâche, il est indispensable de constater la profondeur et l'étendue du mal contre lequel le christianisme avait à lutter; de rappeler que l'esclavage est fondé sur le droit du plus fort, et que ce droit fut pendant longtemps le seul que les hommes reconnussent.

Il a plu au Créateur des mondes innombrables qui peuplent l'espace de jeter sur ce globe une race, non parfaite, mais perfectible, et de confier, non-seulement à l'individu, mais à la race, le soin de sa propre éducation, la tâche de s'élever progressivement des simples conditions d'une existence informe et grossière, aux relations les plus complexes de la vie sociale.

Le sauvage qui, rencontrant un sauvage plus faible, ménagea sa vie pour la faire servir à son usage, laissa derrière lui l'anthropophage et fit faire à la civilisation son premier pas. — En se réunissant en sociétés, les hommes se sont mutuellement garantis contre la violence individuelle; mais chaque réunion s'en est longtemps tenue, vis-à-vis des autres, au procédé perfectionné du sauvage. Tuer sans l'excuse du cannibale, ou réduire en servitude, tel fut pendant des siècles le code international. — Du reste, partout où deux races de forces inégales se sont heurtées en chemin, le choc a été fatal au plus faible, — aujourd'hui même, sans violence, sans préméditation, nous voyons l'Anglo-Saxon s'emparer peu à peu de l'Amérique du Nord, et l'indigène, refusant de se laisser absorber dans une nationalité nouvelle, s'étioler et mourir faute d'air et d'espace. — Autrefois, on venait en aide à cette loi fatale, et aucun scrupule, aucun doute ne s'élevait sur la légitimité de l'esclavage, ayant pour base le droit de la conquête.

La loi hébraïque veillait, il est vrai, avec une tendre sollicitude, sur le sort des nationaux réduits en esclavage, si toutefois il est permis de donner ce nom à une servitude, ne pouvant excéder un terme de six ans, et qui était, dans certains cas, un droit accordé au créancier sur son débiteur in-

solvable, — droit moins cruel peut-être, mais certainement moins déraisonnable que celui de le faire jeter en prison ; — dans d'autres, un contrat par lequel des hommes, pressés par le besoin, aliénaient pour un temps leur liberté en échange de leur entretien ; mais cette loi s'inquiétait peu de la condition des captifs étrangers.

Platon et Aristote soutenaient la nécessité absolue de l'esclavage et le faisaient même dériver de la loi naturelle.

La plume se refuse à retracer, l'imagination à réaliser les cruautés des maîtres Spartiates.

Pour les grands hommes de Rome, l'esclavage était le complément obligé de la liberté ; il fallait que le travail servile assurât aux citoyens les loisirs du forum. Tempéré en Grèce par la douceur et l'élégance des mœurs, il s'étalait chez leurs vainqueurs dans sa hideuse brutalité. Caton le censeur conseillait aux agronomes « de vendre les vieux bœufs, « les vieux esclaves, la vieille ferraille ; » et, comme l'esclave et le bœuf étaient d'une défaite difficile, on s'en débarrassait, sans doute, d'une façon plus expéditive. On envoyait mourir à l'écart dans une île, vouée par ironie à Esculape, les travailleurs jugés incurables ; et lorsqu'un maître ordonna qu'on jetât dans un vivier, pour servir de pâture aux murènes, un esclave maladroit, ce ne fut pas la mort du malheureux, mais la nouveauté du châtement, qui excita l'indignation de l'empereur.

Cicéron dit expressément « qu'il n'y a pas d'injustice à retenir en esclavage des êtres incapables de se gouverner, » comme si cet art difficile s'apprenait ailleurs qu'au sein de la liberté ! Il accable l'esclave de son dédain, le compare à un insecte importun dont la présence souille l'enceinte des jeux ; il n'apprécie ses vertus qu'en raison de leur utilité pour le maître, et sans doute aussi de leur valeur vénale, lorsqu'il réalise deux millions par une vente en bloc et au rabais, faite aux traitants de la Cappadoce. Ces opinions et ces faits diminuent quelque peu, ce me semble, ses droits au

titre d'apôtre de la fraternité humaine. — Le commerce des esclaves était de tous le plus lucratif; la piraterie, la chasse aux hommes étaient régulièrement organisées; des dépôts se trouvaient échelonnés sur les bords de la mer Noire, et des ports étaient spécialement affectés à ce service. — On vendait la population de villes entières, Jérusalem en est la preuve.

L'infériorité d'organisation, ou plutôt de développement organique, ne saurait assurément excuser cette grande iniquité; loin de là, elle devrait donner des droits aux faibles, imposer des devoirs aux forts; et cependant on comprend que la différence de couleur, celle de race, la grossièreté des mœurs sauvages aient pu étouffer, ou du moins affaiblir les sympathies instinctives, fruit de cette ressemblance complète qui proclame une origine commune. Cette excuse, si insuffisante, ne peut même être invoquée en faveur de la Grèce et de Rome. « Qu'était-ce que l'esclavage « dans le siècle de Paul? » dit Channing; « c'était un esclavage dans lequel entraient autant de noirs que de blancs, « de Grecs que de barbares, d'hommes vertueux, instruits, « raffinés, que d'êtres ignorants et dégradés. La piraterie « et la conquête étaient les moyens principaux de fournir « le marché, et on n'avait égard ni au caractère, ni à la « condition. Des familles nobles et royales, les riches et les « grands, les savants et les puissants, le philosophe et le « poète, les hommes les meilleurs et les plus sages étaient « condamnés à la chaîne. Si Napoléon, après avoir pris « Berlin ou Vienne, avait réduit la plupart de ses habitants, ou tous, en captivité; s'il avait fait saisir des matrones vénérables, mères d'hommes illustres, se reposant « après des vies vertueuses au sein de familles devouées; « la jeune fille belle et délicate, que son éducation avait « préparée à embellir la sphère dans laquelle Dieu l'avait « placée, dont les fiançailles lui avaient ouvert des perspectives dorées par l'espérance, et brillantes de félicités; « le ministre de la religion, l'homme de science, de génie,

« — les phares et les guides du monde;— s'il les avait dis-
 « séminés sur tous les marchés d'esclaves du monde connu,
 « vendu à l'encan, au plus offrant; les hommes pour être con-
 « vertis en instruments de travail servile, les femmes pour
 « être les jouets de la sensualité; les uns et les autres pour en-
 « durer toutes les indignités et les tortures que la puissance
 « absolue est habile à infliger, nous aurions alors un ta-
 « bleau de l'esclavage tel qu'il existait du temps de Paul. »

Des âmes fortes, comme celles des stoïciens, ont pu relever moralement l'esclavage, en déclarant la vraie liberté indépendante des circonstances extérieures; et, poussant leur thèse jusqu'au paradoxe, nier la servitude comme ils niaient la douleur. — Des âmes tendres, comme celle de Pline, qui, de même que Sénèque, connaissaient la doctrine chrétienne et en ressentaient, peut-être à leur insu, les heureuses influences, ont pu s'ouvrir aux émotions douces et bienveillantes; mais Pline s'excuse de pleurer un esclave, et les philosophes le déclarent incapable de s'élever à la hauteur de la doctrine qui devait le consoler de sa bassesse. « Croit-
 « on, s'écrie Thémisius, que des hommes nés d'un boulanger
 « ou d'un cuisinier, élevés parmi les mesures et les instru-
 « ments de leur état, puissent atteindre jamais à la dignité
 « et à la sublimité de la philosophie? Le vice de leur extrac-
 « tion basse et servile ne doit-il pas laisser son empreinte
 « dans leur âme et leur voiler les idées sereines et pures qui
 « s'élèvent hors de la sphère de leur condition (1)? »

3°

L'esclavage qu'on retrouve partout faisait donc partie intégrante de la société romaine, au moment où le christianisme parut. On pouvait craindre que la suppression de l'un n'entraînât la perte de l'autre. Des chrétiens sincères partageaient-ils cette crainte? Disaient-ils, comme on dit aujourd'hui de la guerre, cette autre coutume antichrétienne :

(1) Cité par M. Wallon, *Histoire de l'esclavage*.

Cela est atroce ; mais cela est, cela a toujours été, donc cela sera et cela doit être ! Se défiaient-ils à ce point de la Providence ? Ne voyaient-ils rien au delà de leurs tentatives pour améliorer et modifier ce qui n'est susceptible ni d'amélioration ni de modification ? ou visaient-ils plus haut ? Je l'ignore ; mais M. Larroque s'est donné une peine très-inutile pour prouver ce que nul ne conteste, « que l'esclavage a continué d'exister chez les nations modernes, non-seulement lorsque le christianisme a commencé d'y pénétrer, mais lorsqu'il y a été établi et dominant. »

En ce qui regarde les premiers temps, j'ai déjà tâché d'établir ce qu'il y avait de sage et de profondément humain dans la conduite tenue par les apôtres ; celle des premiers chrétiens s'y était montrée conforme. Pour eux, du reste, toutes les autres relations se fondaient dans celles de chrétiens. Il n'y avait parmi eux ni pauvre, ni riche ; celui-ci vendait ce qu'il possédait, « *et on distribuait à chacun suivant le besoin qu'il en avait.* » « *Onésime, un autre moi-même ; Epaphras, notre compagnon dans le service de Dieu, et un fidèle ministre de Jésus-Christ pour votre salut,* » esclaves tous deux, vivaient, il est évident, sur un pied d'égalité fraternelle avec celui qui « *avait été élevé dans la secte la plus stricte des Phariséens.* » La vive piété, l'utile collaboration de la femme, cet autre esclave, sont de la part des apôtres l'objet d'allusions reconnaissantes.

La vision qui précéda la visite à Cornélius indiquait l'abaissement complet de toutes les barrières qui retenaient dans des camps séparés les enfants d'un même Dieu.

A l'époque des persécutions, nous voyons le maître, accusé de crimes odieux, invoquer pour sa justification le témoignage de ses esclaves ; fait très-remarquable dans ce siècle de délation. Maîtres et serviteurs s'offraient ensemble au martyr ; et il existe au Vatican une inscription funèbre due aux soins pieux d'une esclave qui survécut seule à un de

ces massacres. — Évidemment l'esclavage n'existait là que de nom; c'était la famille avec ses devoirs réciproques, unie plus étroitement encore par le lien d'une foi nouvelle, embrassée au péril de la vie.

«—Mais,» dit M. Larroque, «lorsque le christianisme a été « dominant, pourquoi n'a-t-il pas proscrit l'esclavage, pour-
« quoi les princes chrétiens l'ont-ils continué et protégé? »

Parce que le christianisme dominant est devenu ce que deviennent toutes les religions d'État, une chose de convention, de calcul, d'habitude ou de mode; parce qu'alors, au lieu d'être la vie tout entière, il n'avait qu'une faible part dans une existence occupée ailleurs; parce que, comme il n'était plus à l'état d'hérésie, ses disciples n'avaient plus besoin « *d'être toujours prêts à donner la raison de la foi, qu'ils avaient,* » ni d'appeler par la sainteté de leur vie le respect sur leur doctrine.

Parce que les princes chrétiens qu'il cite n'étaient chrétiens que de nom, et que le peuple qui embrassait le culte régnant conservait encore les mœurs du paganisme. — On peut changer la destination d'un édifice, convertir le prétoire en basilique, la basilique en prétoire, appeler Barnabé Jupiter, et Paul Mercure; mais décrets et rescrits ne changent pas du jour au lendemain les habitudes d'un peuple; décrets et rescrits n'empêchent pas que l'exercice de la puissance irresponsable n'altère et ne détruise le sens moral, que la paresse et la volupté n'énervent les âmes. Quand les chrétiens l'étaient de fait, ils manquaient de pouvoir pour réduire la théorie en pratique; quand ils l'étaient de nom, c'était de volonté.

Constantin est chrétien, — dites-vous; — Constantin ne supprime pas l'esclavage, — donc l'esclavage est conforme à l'esprit du christianisme. J'ajoute : Constantin le chrétien est fourbe et assassin, — donc la fourberie et l'assassinat sont conformes au christianisme. Ira-t-on jusque-là? Et si

je disais : Le christianisme est hostile à l'esclavage, — Constantin ne le supprima pas, — donc Constantin n'est pas chrétien, — mon raisonnement ne vaudrait-il pas le vôtre, ou plutôt ne seraient-ils pas tous les deux également mauvais, puisque vous et moi poserions en fait des choses qu'il s'agit de prouver, vous; que Constantin était véritablement chrétien; moi, que le christianisme est hostile à l'esclavage?

« Justinien I^{er} a donné à l'esclavage une consécration légale; » mais comme vous ajoutez « qu'il s'est souillé du « meurtre de Valentinien, et a voulu imposer à ses sujets des « croyances absurdes sur la personne du Christ, » je me crois dispensée d'accepter comme de bon aloi un christianisme de sa façon.

« Justinien II, tout occupé de ses plaisirs à Constantinople, laisse ravager l'empire par les Lombards en « Italie, et les Perses en Orient. » Quoi d'étonnant alors que « il ait laissé vendre au forum des esclaves bretons? » — Pur enfantillage que tout cela! — Pourquoi faire peser sur le christianisme les actes de tels hommes, vous qui refusez de rendre la philosophie ancienne solidaire des erreurs de ses plus illustres représentants, Platon et Aristote?

4°

Prenons les choses d'un peu plus haut; et, après avoir vu dans quel état le christianisme a trouvé les relations sociales, cherchons ce qu'elles sont devenues après son apparition. On ne contestera point les efforts des docteurs pour adoucir la position de l'esclave; les écrits de l'époque contiennent à cet égard les supplications les plus vives, les plus véhémentes exhortations; et toutes découlent du principe de l'égalité des droits devant Dieu (1).

(1) « Oh! quelle grande chose! » s'écrie Chrysostôme, en rappelant les paroles de l'Apôtre : « Votre maître et le leur est au ciel. Et qu'elle a de « terreur! Cela veut dire qu'il nous appliquera la mesure dont nous aurons « usé pour les autres. N'entendez-vous pas : *Méchant serviteur, je l'avais*

Ils signalent sans ménagement les excès des maîtres, ordonnent qu'on respecte dans l'esclave la chasteté de la femme, veulent que les services soient réciproques (1), et que, si la foi affranchit l'esclave, la loi tienne le maître courbé sous son joug.

Il est triste de dire que tant d'efforts, malgré quelques résultats partiels, échouèrent devant la force des choses, mais consolant de penser que leur insuccès même a ouvert la voie à la seule mesure efficace, l'émancipation.

Remontant au moins jusqu'aux causes secondaires du mal, pendant que le christianisme sapait la société romaine dans ses bases, orgueil et volupté, ils attaquaient directement les goûts et les habitudes qui exigeaient plus particulièrement le concours des esclaves, le cirque, le théâtre, le luxe domestique, la parure et l'oïveté des femmes, comme pour tarir les sources qui alimentaient l'esclavage et prélude à l'affranchissement des esclaves, en rendant leurs services superflus (2). La dureté des riches qui forçaient les pa-

« remis toute la dette... Il n'y a point acception de personnes devant lui? »
 « Ne croyez pas, dit-il, que ce que l'on fait contre les esclaves sera pardonné, comme fait contre les esclaves. Les lois du monde connaissent la différence des deux races, mais la loi commune l'ignore, car Dieu a fait du bien à tous; il ouvre le ciel à tous, indistinctement » (Hom. xxii, 2) (*).

(1) « Qu'il y ait, dit-il, un mutuel échange de servitude et de soumissions et il n'y aura plus d'esclavage; que l'un ne prenne pas rang parmi les libres, et l'autre parmi les esclaves; il vaut mieux que maîtres et esclaves se servent les uns des autres, et une telle servitude serait bien préférable à une autre liberté. Et en voici une preuve: qu'un homme ait cent esclaves et qu'aucun d'eux ne le serve; qu'il y ait ailleurs cent amis se servant mutuellement, où sera le bien-être? Où y aura-t-il le plus de joie et de contentement? Ici point d'indignation, ni de fureur, ni rien de semblable; là l'inquiétude; c'est par force d'un côté, et de l'autre par reconnaissance que se fait le service: c'est ce que veut le Seigneur; c'est pour cela qu'il a lavé les pieds à ses disciples. » (Hom. xix, 5.)

(2) « Pourquoi tant d'esclaves? De même que pour les vêtements et la table, on doit en fait d'esclaves se borner au nécessaire. Et où est ici le

(*) Cité par M. Wallon.

rents à exposer ou à vendre leurs enfants, l'usure, qui leur semblait (la science de l'économie politique était alors inconnue) la cause principale de la misère, étaient l'objet constant de leurs anathèmes; ils défendaient même qu'on exigeât avec urgence le remboursement d'une dette non usuraire. — Et pendant que des hommes plus ou moins éclairés dirigeaient leurs attaques contre les ouvrages extérieurs, le christianisme opérait silencieusement au cœur même de la place; il y intronisait le travail : et, n'eût-il d'autre titre à la reconnaissance du genre humain, celui-là lui suffirait. Jésus était charpentier et fils de charpentier; ses humbles disciples avaient exercé de rudes et pénibles métiers; le grand apôtre des gentils subvenait à ses besoins par le travail de ses mains, et Basile constituait la vie monastique, non pour offrir un asile à la mendicité effrontée, au luxe oisif et licencieux, mais pour en faire la dure école du travail.

5°

Puis soyons justes, non-seulement envers le christianisme, mais envers l'Église. Si elle ne se montra pas à la hauteur de ses devoirs en s'abstenant d'imposer à ceux qu'elle admettait à la communion l'obligation d'affranchir

« nécessaire? Je ne le vois pas; un maître devrait se contenter d'un ser-
 « teur; bien plus, un serviteur devrait suffire à deux ou trois maîtres : si
 « cela te paraît dur, songe à ceux qui n'en ont pas, et qui ne s'en servent
 « que mieux et plus vite; car Dieu nous a créés capables de nous servir nous-
 « mêmes et de servir encore les autres... Si tu en doutes, écoute saint Paul :
 « *Mes mains suffisent à me servir et ceux qui sont avec moi.* Ainsi ce doc-
 « teur du monde, digne du Ciel, ne rougissait point de servir tant de milliers
 « d'hommes; et toi tu te croirais flétri si tu ne traînais à ta suite des trou-
 « peaux d'esclaves, ignorant que c'est là ce qui te déshonore. Si tu le faisais
 « par charité, tu ne les emploierais pas si bien à ton service, mais, après les
 « avoir acquis, tu leur apprendrais des métiers, et les renverrais libres. Je
 « sais bien que je suis à charge à ceux qui m'écoutent; mais que faire?
 « C'est mon devoir, et je ne cesserai point de parler, que je réussisse ou
 « non à persuader. » (Rom. xi, 5.)

leurs esclaves, elle les y engageait de la façon la plus pressante, et enregistrait ces affranchissements à la louange des fidèles; des consciences tourmentées y avaient recours comme au moyen le plus sûr d'obtenir le pardon du Ciel, et les préambules des actes ne laissaient aucun doute sur le sentiment religieux qui les inspirait « en vue, » y disait-on, « des « mérites de Jésus-Christ, venu au monde pour rétablir les « hommes dans leur primitive liberté. » Quant à ses propres esclaves, l'empressement qu'on mettait à se réfugier sous son aile ferait supposer que dans beaucoup de cas il n'y avait là qu'un vasselage volontaire. Il est certain du moins qu'elle employait l'argent des fidèles au rachat des captifs, même étrangers, et qu'elle envoyait des émissaires dans ce but en Cappadoce, ce pays des traitants, avec lesquels Cicéron faisait des affaires si lucratives.

La législation marchait dans le même sens, quoique d'un pas lent et timide. Justinien déclare libres de droit, d'abord les enfants exposés, puis les esclaves d'un maître mourant intestat (c'était la part de Dieu) et de celui qui aurait témoigné l'intention de donner la liberté à un seul d'entre eux, s'il avait oublié de le nommer; ensuite tous ceux qui se vouaient à la prêtrise. — Quel pas immense, l'esclave qui enseigne! — La femme d'un homme libre, bien plus, la mère qui, sans être épouse, en avait rempli fidèlement les devoirs, devenait libre avec tous ses enfants à la mort de leur père. Sous aucun prétexte, on ne pouvait réduire en esclavage l'homme sur le front duquel la liberté avait imprimé son caractère. Les cas douteux devaient être décidés dans le sens de l'affranchissement, dont les formules étaient simplifiées, et qui, les positions intermédiaires étant supprimées, conférait immédiatement tous les droits de l'ingénuité. L'influence du christianisme se faisait particulièrement sentir dans le décret d'Honorius, condamnant aux mines tous ceux qui employaient la violence à l'égard d'une femme, qu'on pouvait alors racheter d'office, et dans celui qui consacrait

l'inviolabilité du mariage. La parenté spirituelle du baptême entraînait l'affranchissement, lorsque le parrain était libre, et le mariage mixte le facilitait. Léon laissa aux esclaves du domaine impérial la libre disposition du *pécule*, moyen de rachat, et dans les derniers temps de l'Empire, les affranchissements en masse se multipliaient avec une telle rapidité, qu'il est permis de croire que, sans le nouvel élément de servitude apporté par les Barbares, l'esclavage, au lieu de se maintenir en Italie jusqu'au douzième siècle, se serait non-seulement transformé, mais aurait complètement disparu.

Malheureusement le servage, cet autre produit du plus fort, sorti des forêts de la Germanie, vint s'implanter, jeune et vivace, dans le sol où l'esclavage ancien avait encore des racines.

6°

Il y aurait un grand intérêt à représenter le christianisme aux prises avec ce nouvel ennemi; un intérêt douloureux à montrer comment, par suite des mêmes causes qui l'avaient d'abord produit, — la rencontre du fort et du faible sur le même terrain, — l'esclavage, au moment même où il disparaissait de l'ancien monde, reparut dans le nouveau, pour fournir cette fois une carrière moins longue, et marquée par de glorieux épisodes; mais ce travail si incomplet est déjà trop long, et j'ai hâte d'en finir; d'autant qu'à mon avis, en statistique il n'y a de concluant que les grands nombres et en histoire que les faits généraux.

Le fait qui ressort de tout ce qui précède n'est-il pas celui-ci? L'esclavage régnait dans le monde ancien, sans conteste et sans partage; c'était un abus de la force, et la force était le dieu de l'antiquité; il ne soulevait aucune discussion sérieuse, ne blessait aucune conscience, car il était en harmonie complète avec tout ce qui l'entourait. — Le christia-

nisme naquit. — Dès lors ses formes se sont adoucies, son domaine s'est retréci; chassé de l'Europe chrétienne, il ne se maintient plus dans l'asile qui lui reste qu'à force de procédés barbares. Enfant de la barbarie, il meurt comme il a vécu.

L'honneur de ce fait revient-il tout entier au christianisme? Dieu s'est-il laissé sans témoins aux siècles qui l'ont précédé, dans les pays où il n'a pas encore pénétré? Non, certes; s'il a été un des agents les plus efficaces du progrès, il n'a pas été le seul. Les mots de charité, ceux même de fraternité humaine se trouvent parfois dans les écrits de quelques moralistes, où ils ressortent avec d'autant plus d'éclat qu'ils tranchent sur le fond; la voix de l'acteur qui prononça le vers célèbre d'un poëte qui, esclave lui-même, a dû compatir à l'esclavage,

Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger,
fut couverte, nous dit-on, par les applaudissements du peuple romain, étonné autant qu'ému; et ces semences, jetées d'une main insouciant, ont pu porter des fruits sur lesquels le semeur n'avait pas compté; mais on ne peut nier que le courant ordinaire des idées ne suivit une autre direction, et que ce qui est pour nous lieu commun et banalité ne fût pour eux hardiesse ou paradoxe.

7°

M. Larroque prétend « que les vrais progrès de l'œuvre
« de la destruction de l'esclavage, sont dus au développe-
« ment graduel de la civilisation. » Oublierait-il, par hasard, que cette civilisation s'est développée dans une atmosphère chrétienne, qu'elle a absorbée par tous les pores?

Il ajoute même « que ce n'est que pendant un demi-siècle
« qui a toujours été s'éloignant du christianisme, depuis
« son déclin progressif, que la cause de l'humanité a pu se
« faire entendre, » et c'est pourtant dans ce demi-siècle que le christianisme a remporté son triomphe le plus glorieux,

qu'il a aboli la traite, émancipé l'esclave, non-seulement dans les Antilles, comme le dit M. Larroque, mais dans l'Inde, dans l'Australie, partout où flotte le drapeau de l'Angleterre.

J'aurais honte de démontrer l'incroyable, — comment dirai-je?... inexactitude de la supposition reproduite par M. Larroque, à savoir que ces deux grands actes, arrachés avec tant de peine par un parti à la tête duquel marchaient un Granville Sharp, un Clarkson, un Macaulay, un Wilberforce, avaient pour but d'entraîner dans la ruine des colonies anglaises si belles, si riches, si florissantes, et dont le nom est Légion, deux ou trois colonies françaises! Ne sait-on pas quelle résistance violente ont opposée aux généreux efforts de ces hommes, tous les intérêts engagés dans l'infâme trafic dont l'Angleterre avait presque le monopole? A-t-on oublié que la première victoire à peine remportée, il a fallu recommencer une lutte plus acharnée encore, en la plaçant sur son véritable terrain, — l'émancipation? — Que sourds aux lugubres prédictions de ceux pour qui ce mot était synonyme de spoliation et de massacre; assumant sur eux la responsabilité d'une expérience si nouvelle, où tant d'intérêts étaient en jeu; prenant pour devise: Dieu et le Droit, ces nobles champions ont fini par enrôler sous leur bannière toutes les sympathies religieuses de l'Angleterre, convaincue jusqu'à la passion, qu'il est de son devoir de faire respecter les droits des hommes, c'est-à-dire des enfants d'un même Dieu, des rachetés d'un même Sauveur; de cette Angleterre qui a voté avec transport cinq cent millions d'indemnité à titre d'expiation; et qui, aujourd'hui encore, ne marchandant ni son or, lorsqu'il s'agit d'acheter à d'autres nations le renoncement à un trafic qui les déshonore, ni la vie de ses braves marins sacrifiés dans des luttes inutiles, peut-être même nuisibles, pour empêcher le transport d'une marchandise qui trouvera des acheteurs aussi longtemps qu'il se trouvera un marché. J'ai toujours regretté que la France ne

se soit pas associée, au moins en l'admirant, à la grandeur de tels actes; mais le siècle qui en a été le témoin, n'est certes pas celui « qui s'est le plus éloigné du christianisme; » et s'il fallait le prouver, je n'aurais qu'à citer les sommes presque fabuleuses que prodigue ce pays si obéré, pour la propagation de l'Évangile et la conversion des païens. — Peu importe l'opinion qu'on peut avoir sur la préférence qu'il y aurait à donner à des œuvres d'une utilité plus grande et plus urgente, — une religion qui pousse à de tels sacrifices n'est pas près de finir, et ce que l'on prend pour « son déclin progressif » pourrait bien être son entrée dans une phase plus belle encore et plus lumineuse.

Ne refusons pas au christianisme sa gloire dans le passé, dans le présent; — ne disons pas que « des progrès futurs » ne sont réservés qu'aux vraies lumières de la raison et de « la philosophie; — disons plutôt qu'un christianisme qui ne marche pas d'accord avec ces deux forces, qui n'en est pas l'expression la plus élevée, n'est pas digne de ce nom.

Le chemin que nous avons à parcourir pour réaliser l'idéal, même imparfait, rêvé par chacun, est long et difficile; et ce n'est qu'en tournant ses regards en arrière, en mesurant l'espace déjà franchi, que chaque génération pourra puiser les forces qui lui sont nécessaires, pour faire elle-même sa part de ce chemin. Nous avons laissé derrière nous l'esclavage, le colonat, le servage, tâchons de dépasser le prolétariat; — reconnu à la femme une destinée plus haute que celle de servir d'instrument de travail ou de reproduction; à elle le devoir de se réhabiliter; — supprimé quelques causes d'antagonisme; efforçons-nous de faire disparaître celles qui restent; — pour atteindre ce but, pour remplir cette tâche, ne rejetons aucun secours, ouvrons nos rangs à tous les hommes de bonne volonté, sans leur demander une profession de foi ou d'incrédulité; le nombre n'est pas assez

grand pour qu'il soit nécessaire d'en éliminer; de détruire ou d'affaiblir les motifs qui les attirent.

N'est-il pas étrange qu'un ennemi de l'esclavage s'évertue à prouver à des chrétiens que la religion qu'ils professent lui est favorable; et qu'il cherche à démontrer si laborieusement que s'il est un crime, il n'est pas du moins un péché.

L'humanité a besoin de tous ses enfants, et ne refuse aucun concours. Venez donc, vous qui redoutez les châtimens réservés à ceux qui ont dédaigné le Christ dans la personne du pauvre, ou qui aspirez aux récompenses promises à ceux qui l'ont révééré; — vous qu'embrase l'amour de Dieu ou la passion du beau moral; — vous qui volez au secours de l'homme qui souffre, ou de l'humanité en travail; — vous qui vous sentez mus par le désir de faire votre propre salut, ou qui voulez assurer celui des autres; — vous qui cédez à des instincts généreux, quoique aveugles, ou qui obéissez à des convictions raisonnées. Venez tous! — travaillez ensemble ou séparément à l'œuvre générale, et que cette communauté de désirs établisse entre vous un lien de charité chrétienne ou de fraternité humanitaire, — qu'importe le nom? — Venez tous, — même vous que déterminent de simples considérations d'intérêt ou de politique. — Venez! — Dieu reconnaîtra les siens.

M^{me} MARY MEYNIER.